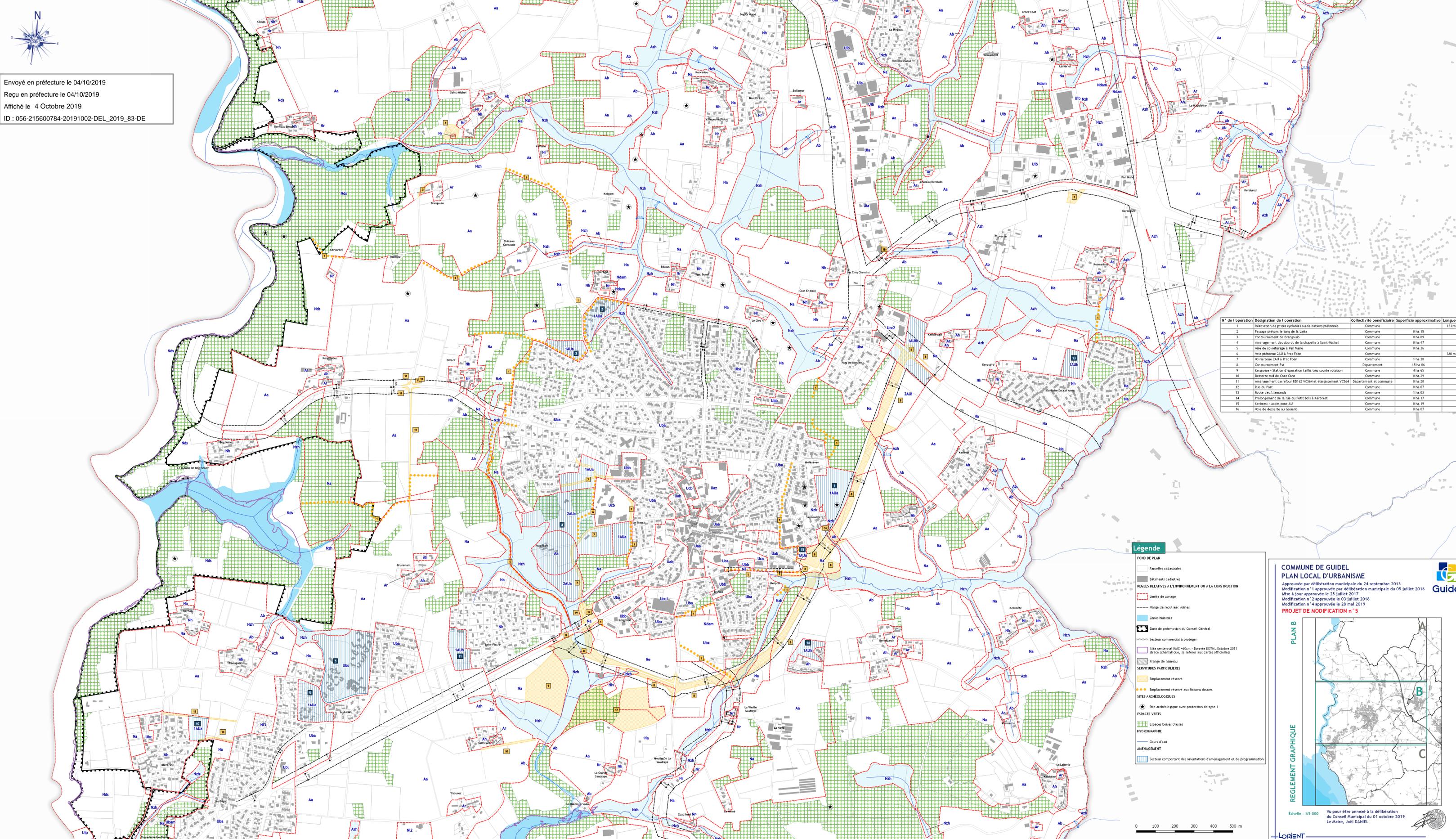


Envoyé en préfecture le 04/10/2019
 Reçu en préfecture le 04/10/2019
 Affiché le 4 Octobre 2019
 ID : 056-215600784-20191002-DEL_2019_83-DE



N° de l'opération	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Superficie approximative	Longueur
1	Réalisation de pistes cyclables ou de passages piétons	Commune		15 km
2	Passage piétons le long de la Laita	Commune	0 ha 15	
3	Contournement de Brangulo	Commune	0 ha 09	
4	Aménagement des abords de la chapelle à Saint-Michel	Commune	0 ha 47	
5	Aire de couvertures à Pen-Haise	Commune	0 ha 36	
6	Voie piétonne 2AU à Prat-Foën	Commune		350 m
7	Voie zone 2AU à Prat-Foën	Commune	1 ha 30	
8	Contournement Est	Département	15 ha 06	
9	Kergoat - Station d'éclairage taillis très courte rotation	Commune	4 ha 65	
10	Deserte sud de Coat-Cant	Commune	0 ha 29	
11	Aménagement carrefour RD162 VC364 et élargissement VC364	Département et commune	0 ha 20	
12	Rue du Port	Commune	0 ha 07	
13	Route des Allemands	Commune	1 ha 03	
14	Prolongement de la rue du Petit-Bois à Kerbrest	Commune	0 ha 17	
15	Kerbrest - accès zone AU	Commune	0 ha 19	
16	Voie de déserte au Guenic	Commune	0 ha 07	

Légende

FOND DE PLAN

- Parcelles cadastrales
- Bâtements cadastrés

REGLES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT OU A LA CONSTRUCTION

- Limite de zonage
- Marge de recul aux voiries
- Zones humides
- Zone de préemption du Conseil Général
- Secteur commercial à protéger
- Aléa centennial INMC-adom - Données 02/04, Octobre 2011 (tracé schématique, se référer aux cartes officielles)
- Frange de hameau

SERVITUDES PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé aux liaisons douces

SITES ARCHEOLOGIQUES

- Site archéologique avec protection de type 1

ESPACES VERTS

- Espaces boisés classés

HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau

AMENAGEMENT

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

COMMUNE DE GUIDEL
PLAN LOCAL D'URBANISME
 Approuvée par délibération municipale du 24 septembre 2013
 Modification n°1 approuvée par délibération municipale du 05 juillet 2016
 Mise à jour approuvée le 25 juillet 2017
 Modification n°2 approuvée le 03 juillet 2018
 Modification n°3 approuvée le 28 mai 2019
PROJET DE MODIFICATION n°5

